

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 276

présenté par  
M. Mesnier

-----

**ARTICLE 6 TER**

À l'alinéa 7, après la seconde occurrence du mot :

« qui »

insérer les mots :

« , au cours du mois suivant celui au titre duquel l'exonération est applicable, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.